



République Française



PRESIDENCE  
\* \* \*  
SECRETARIAT GENERAL  
\* \* \*

AMPLIATIONS  
Commissaire délégué 1  
DJA 1  
DJA-doc 1  
Intéressée 1

N°2875-2010/ARR/DJA

du : 01/11/2010

### ARRÊTÉ

modifiant l'arrêté n°11269-2009/ARR/DJA du 8 octobre 2009 portant désignation des représentants du président de l'assemblée de la province Sud au sein des organismes extérieurs

#### Abrogé implicitement

*Nota : Le statut « abrogé implicitement » résulte d'une interprétation des services de la province Sud. Bien que ce travail ait été accompli avec méthode et rigueur, permettant à l'usager de s'en prévaloir avec confiance, une telle mention ne saurait donc juridiquement faire foi.*

#### LE PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE DE LA PROVINCE SUD,

Vu la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu la délibération n°54-2010/APS du 14 octobre 2010 portant désignation des représentants de la province Sud dans divers organismes extérieurs ;

Vu l'arrêté modifié n°11269-2009/ARR/DJA du 8 octobre 2009 portant désignation des représentants du président de l'assemblée de la province Sud au sein des organismes extérieurs,

### ARRÊTE

**ARTICLE 1 :** Le point 6 « secteur de l'environnement » de l'arrêté du 8 octobre 2010 susvisé, est complété par la désignation de madame Alexandra Pasco en qualité de représentante du président de la province au groupement d'intérêt public « Conservatoire des espaces naturels de Nouvelle-Calédonie ».

**ARTICLE 2 :** Le présent arrêté sera transmis à Monsieur le commissaire délégué de la République et notifié à l'intéressée.